

la Cherveusienne

13^{eme} edition

À Cherveux, le dimanche 5 décembre 2021

Départs :

– course de **11,5km** à 9h30,

– marche de **7km** à 9h.

Sur la place de l'église

Organisé par l'Amicale Rurale de Cherveux



Inscription : 8€ course
sur <http://la-cherveusienne.ikinoa.com>
ou par courrier avant le 2 décembre 2021

COVID19 **Aucune inscription sur place**
Pass sanitaire obligatoire

M. Stéphane Daviet
1 bis rue du Portail Rouge
79410 Cherveux
06.88.05.31.97

Retrait des dossards
le 4 décembre
à partir de 13h
au magasin Sport 2000
et le matin de la course



Zone Mendès France
Niort



NOM

PRÉNOM

CLUB/ASSOC./ENTREPRISE

DATE DE NAISSANCE

SEXE FEMME HOMME

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

MAIL

ÉPREUVE COURSE (8€)

Pour les licencié·e·s

N° LICENCE

FÉDÉRATION

Pour les non licencié·e·s

Présentation obligatoire d'un certificat médical valide
comme indiqué dans le règlement ci-dessous.

Règlement de l'engagement **Pré-inscription**

Chèque libellé à l'ordre de l'*Amicale Rurale de Cherveux* à
envoyer avant le 2 décembre à *M. Stéphane Daviet 1 bis*
rue du Portail Rouge 79410 Cherveux

Date :

Signature :

(Représentant légal pour les mineurs)

Règlement

Conditions

La course de Cherveux est ouverte à tous les coureur·se·s licencié·e·s ou non licencié·e·s, né·e·s en 2006 et avant.

Certificat médical

La participation à l'épreuve de course à pied est subordonnée à la présentation obligatoire d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pied en compétition.

Droit d'image

Par sa participation, chaque concurrent·e autorise l'organisation à utiliser son image pour des besoins de communication relatifs à l'organisation de courses sans contreparties financières.

Inscription/Accueil des concurrent·e·s

Le nombre de participant·e·s est limité à 249 coureur·se·s, lot offert aux 200 premiers inscrits.

Inscription possible en ligne sur <http://la-cherveusienne.ikinoa.com>. L'inscription par courrier ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un paiement – Chèque libellé à l'ordre de l'Amicale Rurale de Cherveux – et de la photocopie de la licence sportive ou du certificat médical.

Les inscriptions sont à envoyer au plus tard le 2 décembre 2021.

Retrait des dossards au magasin Sport 2000 le 4 décembre de 13h00 à 18h00.

Chronométrage

Le chronométrage est effectué par puce.

Sécurité et assistance médicale

Assurées par une équipe de la protection civile et une ambulance.

Mesures exceptionnelles contexte sanitaire COVID 19

Conformément aux mesures en vigueur à date d'édition de ce bulletin :

- La participation à l'épreuve & l'accès à la zone « village » (retrait des dossards) est soumise à la **présentation d'un « pass sanitaire » valide**,
- L'inscription **ne sera pas possible** sur site le jour de la course,
- Une vigilance toute particulière devra être apportée au **respect des gestes barrières** (désinfection, distanciation, masque). Le **port du masque est à ce titre obligatoire pour les coureurs jusqu'au lancement de la course et dès l'arrivée**. En cas de perte durant la course, des masques seront mis à disposition à l'arrivée et le tour du circuit sera effectué par un bénévole, protégé en conséquence, pour collecter les masques perdus et les jeter,
- **Aucun ravitaillement** ne sera proposé sur le circuit, les coureurs devant être autonomes en eau & alimentation s'ils le jugent nécessaire sur cette distance,
- Il ne sera **pas possible de prendre de douche** à l'arrivée et **aucun vestiaire** ne sera mis à disposition,
- La remise des récompenses ne concernera que les 3 premiers hommes & femmes au scratch. **Aucune récompense par catégorie** ne sera réalisée.
- Les bénévoles mobilisés pour encadrer la manifestation seront eux aussi soumis à la présentation d'un « pass sanitaire » valide et au respect des mesures d'hygiène,
- Ces mesures peuvent être amenées à évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales, préfectorales ou de la fédération d'athlétisme. Le cas échéant un addendum sera communiqué par voie électronique & affiché le jour de la course.